

le petite taille courent un plus grand risque en cas d'accident, et l'Automobile Club of Europe. La plupart des systèmes de airbags sont prévus pour des personnes mesurant 1,80 m. © D.R.

## Bruxelles / Un appel international à idées pour réfléchir à l'avenir

# Rêver le palais de justice



LE PALAIS DE JUSTICE, beau mais encombrant. © BELGA

### L'ESSENTIEL

- Que faire du monumental palais conçu par l'architecte Poelaert ?
- Le désaffecter en tout ou en partie ou lui conserver sa vocation judiciaire ?
- Les idées peuvent venir du monde entier.

Construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le palais de justice de Bruxelles se révèle aujourd'hui être un véritable gouffre financier. D'un autre âge, hors normes, difficile à sécuriser et très énergivore, l'œuvre de l'architecte Poelaert reste cependant un symbole fort du pouvoir judiciaire en Belgique.

Le 25 mars dernier, le gouvernement fédéral a décidé de lancer une phase de réflexion sur l'avenir de l'institution (1). Il s'agit de donner un nouveau souffle à l'ensemble du « campus Justice » de la place Poelaert. Mardi, Stefaan De Clerck (CD&V), le ministre de la Justice, et Didier Reynders (MR), en charge de la Régie des bâtiments, ont lancé l'appel à projets international qui devrait aider à bâtir le futur de ce monument.

Les postulants devront tenir compte des particularités évoquées ci-dessus, tout en respectant le caractère du palais, classé depuis 2001.

### Deux scénarios pour le futur sans oublier le troisième

L'objectif du concours n'est pas d'apporter à la Régie des bâtiments un projet d'urbanisme ou d'architecture fini. Dans cette optique, le concours s'adresse non seulement aux professionnels mais égale-

ment aux écoles supérieures d'architecture, d'urbanisme, d'art, etc.

Les candidats peuvent travailler sur deux scénarios distincts : premièrement, un palais de justice gardant partiellement une fonction judiciaire, mais présentant une vocation mixte, à la fois judiciaire et culturelle par exemple ; deuxièmement, un palais entièrement vidé de ses activités actuelles et reconverti.

Mais selon le ministre de la Justice, ce concours d'idées n'écarte pas d'emblée un troisième scénario, celui du maintien d'une affectation exclusive des lieux à la

Justice. Une solution qui a la préférence des milieux judiciaires.

Une somme de 60.000 euros récompensera les projets les plus promoteurs. Le premier lauréat de chacune des deux catégories remportera 15.000 euros, le deuxième 10.000 euros et le troisième 5.000 euros. La participation est gratuite et peut se faire à titre individuel ou collectif. Le jury - « philosophiquement et culturellement représentatif », précise Stefaan De Clerck - désignera les gagnants dans le courant du mois de décembre 2010. La composition complète du jury sera prochainement disponible sur le site internet du concours. ■

H. L. (st.)

(1) Les inscriptions se font via le site [www.brussels-courthousecontest.be](http://www.brussels-courthousecontest.be) jusqu'au 15 octobre 2010. Les projets (en français, néerlandais ou anglais) devront être envoyés au plus tard pour le 16 novembre à la Régie des bâtiments.

### Pas d'avocats dans le jury

Une absence remarquée dans le jury : le Barreau. Ce n'est qu'une demi-surprise. Le 1<sup>er</sup> juin dernier, plus d'un millier d'avocats bruxellois avaient manifesté leur crainte lorsque des rumeurs de désaffectation du vieux palais avaient circulé.

Ce mardi, ils ont à nouveau mentionné leur attachement au monument : « Nous sommes franchement, résolument et radicalement opposés à une réaffectation totale », a souligné Yves Oschinsky, bâtonnier de l'Ordre français. Dans un esprit d'indépendance, le Barreau a donc refusé l'invitation du ministre De Clerck à siéger dans le jury du concours.

Stefaan de Clerck a indiqué respecter la position du Barreau, tout en indiquant que rien n'était encore fait. Un manifeste initié par le Barreau et qui plaide pour le maintien exclusif des fonctions de justice au sein du Palais a reçu le soutien d'une partie de la société civile.